

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200720-43-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2020

**N° 43/20**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 09 juillet 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 juillet 2020,

**Objet de la délibération :**  
**Élection des vice-Présidents de la Communauté de Communes Loue Lison**

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires :	88
- Absents	
· Dont suppléés :	3
· Dont représentés :	5
· Excusés :	0
· Non excusés	1
- Votants	96

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 16 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt

Le seize juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

**Procuration** M. CHOPARD Félix à M. MAIRE Pierre, M. COLLINET Franck à M. JOUVIN Christophe, Mme FIETIER Danièle à M. CURIE Claude, Mme LEBLANC VICHARD Françoise à M. OUDET Alain, M. POGLIANO Jean-Louis à Mme LHERITIER Sylvie

**Suppléé(e)s** Mme SAGE Lydie par PAULY Martial, M. CHATELAIN Claude par M. CHEVRIAUX Nicolas, M. DALOZ Jean-Marie par M. LINIGIER Mathieu,

**Excusé(e)**

**Absent(e)s** M. GAMELON Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Bonnefoi Frédéric, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2019-10-04-004 du 4 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires par commune,
- Vu le CGCT et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-10,
- Vu la délibération n°42/20 fixant le nombre de vice présidents à 8,

Le Président rappelle que les vice-présidents, et les membres du Bureau le cas échéant, sont élus par le conseil au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3° tour et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200720-43-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2020

A l'issue des opérations électorales, il ressort eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire à 8, que :

Madame FAIVRE Sarah	est élue	1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente
Monsieur MARECHAL Philippe	est élu	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Monsieur BOUQUET Philippe	est élu	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Madame GUILLAME Isabelle	est élue	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Monsieur MARGUET Vincent	est élu	5 <sup>ème</sup> Vice-Président
Monsieur GROSHENRY Maxime	est élu	6 <sup>ème</sup> Vice-Président
Madame VAN DE WOESTYNE Nathalie	est élue	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Monsieur STADELMANN Jean-Claude	est élu	8 <sup>ème</sup> Vice-Président

Le conseil, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

➤ Proclame les conseillers communautaires suivant élus :

<b>CONSEILLERS</b>	<b>En qualité de</b>	<b>Nbre de voix</b>
<b>Madame FAIVRE Sarah</b>	1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente	Par 75 voix
<b>Monsieur MARECHAL Philippe</b>	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Par 78 voix
<b>Monsieur BOUQUET Philippe</b>	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Par 83 voix
<b>Madame GUILLAME Isabelle</b>	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Par 76 voix
<b>Monsieur MARGUET Vincent</b>	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	Par 72 voix
<b>Monsieur GROSHENRY Maxime</b>	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	Par 52 voix
<b>Madame VAN DE WOESTYNE Nathalie</b>	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Par 70 voix
<b>Monsieur STADELMANN Jean-Claude</b>	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	Par 69 voix

- Installe lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé,
- Autorise Monsieur Le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 16.07.20

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président